

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

**Présents** : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, C.BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, C.RENARD, N.VIOLLET

**Absents excusés** : Z. FOURNIER, L.PITTNER, F.PRAS, M.VENIN

**Secrétaire de séance** : Nadine VIOLLET

A la demande du conseil municipal, ENEDIS est intervenu en préambule pour expliquer le déploiement de l'installation des compteurs linky et les informations apportées sont disponibles en mairie.

### **1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2- Délibérations**

#### **Durée amortissements des travaux subventionnés par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)**

La durée d'amortissements des travaux réalisés sur l'année 2017 est fixée à 5 ans.

#### **Modification du régime indemnitaire suite aux récents recrutements**

L'arrivée de monsieur NIOGRET employé en tant qu'agent technique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 suppose une modification du régime indemnitaire en place sur la commune. En effet, la prime qui lui est accordée doit faire l'objet d'un arrêté nominatif. Conformément aux engagements pris lors de son recrutement, son salaire sera réajusté à hauteur de celui qu'il percevait sur commune de Haut Valromey.

### **3- Informations**

#### **- Projet de commune nouvelle**

Mme le Maire rappelle les différentes dates à retenir. Un copil élargi réunissant les conseillers des différents groupes de travail se réunira le mardi 23 octobre à la mairie de Champagne en Valromey pour une restitution de leurs travaux sous forme d'annexe à la charte. Il s'agira de prendre des engagements respectant les attentes des administrés.

**La prochaine réunion publique a été reportée au lundi 29 octobre 2018** et se tiendra à 19h à la maison de pays de Champagne en Valromey. Il s'agira de rappeler le cadre de la démarche de création d'une commune nouvelle et ses objectifs. La charte sera présentée et un temps de questions/réponses permettra de prolonger les échanges. La population est invitée à participer nombreuse à cette réunion.

#### **Un vote consultatif et informel est organisé le dimanche 4 novembre matin sur le nom de la future commune nouvelle**

Ce vote est ouvert à tous les habitants à partir de 16 ans, deux propositions ont été retenues : Champagne en Valromey et Valromey sur Séran

Le nom qui aura remporté le plus de voix à l'échelle des 5 communes sera retenu.

Les conseils municipaux délibéreront pour ou contre la création d'une commune nouvelle **le lundi 12 novembre 2018.**

#### **- Rapport d'activité de la communauté de communes Bugey Sud (CCBS)**

Le document est consultable en mairie et sur le site de Bugey Sud.

#### **- Projet de STEPS Bioléaz et Glargin et incidence sur le prix de l'eau**

Les acquisitions de terrain prennent un peu de temps mais sont en cours de finalisation

Dans le cadre d'un marché public, une consultation des entreprises est en cours.

Ces travaux importants et nécessaires pour un bon traitement de nos eaux usées ne pourront avoir lieu sans incidence sur le prix du M3 d'assainissement.

Ce prix actuellement bas (0.501€) ne permet pas de financer l'opération or la loi impose à ce que ce budget s'auto-équilibre en recettes et en dépenses, cette augmentation aura lieu avant la mise en place de la commune nouvelle.

Madame le Maire informe que la NOTRe prévoyait le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La communauté de communes s'était donc préparée à ce transfert, toutefois un assouplissement en date du mois d'août instaure le principe d'une minorité de blocage permettant de repousser ce transfert à 2026.

La communauté de communes est dans l'attente des rendus des bureaux d'étude après quoi elle demandera l'avis des conseils municipaux quant à la date voulue pour effectuer ce transfert.

Une prise de compétence pourrait avoir lieu pour une échéance intermédiaire (2022 ou 2023).

#### **4-Questions diverses**

L'ONF explique que la parcelle 19, objet de la vente récente à Nantua a été proposée au prix de 40€ le m3 au lieu des 45 € souhaités par la commune. Ce prix à la baisse s'explique par une diminution des besoins en bois des scieurs qui peuvent s'approvisionner à moindre coût suite à la sécheresse subie cette année. Après discussion et ne comptant pas sur une hausse du cours du bois, le conseil valide à l'unanimité ce prix de 40€/M3.

Une convention a été signée avec M. Robert FAVRE pour permettre l'installation, sur un de ses terrains, d'une citerne d'eau pour la réserve incendie de Condamine. Cette future installation a été validée par le SDIS, les travaux seront effectués par l'entreprise VINCENT TP.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une grange en habitation située au Mont, Mme le Maire présente une demande de M. Tao Ferrier et Mme Anaïs Lesoil pour obtenir une autorisation d'accueillir sur une parcelle communale l'évacuation de leurs eaux pluviales. Les demandeurs justifient cette demande par l'impossibilité d'effectuer des travaux sur leur parcelle privée compte tenu de problèmes de déclivité et de la présence de roches.

Après discussion, le conseil n'est à première vue pas favorable à cette demande, il leur demande d'étudier toute autre solution et d'apporter la garantie que ce projet n'aura pas d'incidence sur la propriété située en contrebas.

La prochaine campagne d'affouage se tiendra sur la parcelle 15 de Belmont, 11 lots de 10 M3 seront attribués aux habitants de la commune qui en ont fait la demande. Un tirage au sort aura lieu le samedi 20 octobre 2018.

M. Henri Reynaud fait la proposition de fleurir pour les tombes des deux anciens maires de la commune le jour de la Toussaint, après discussion, les conseillers valident sa proposition.

Un habitant de la commune propose de racheter la vieille élagueuse qui n'est plus utilisée car plus en état de marche. Après discussion la somme de 800€ proposée est validée.

La CUMA a été dissoute et propose de laisser pour l'euro symbolique le bâtiment qui lui appartenait situé sur un terrain communal. Le conseil remercie chaleureusement les administrateurs : Mrs Poyet et Vallin.

La séance est levée à 20h30

**Le Maire  
Pauline GODET**